



Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le 22/07/2020

ID : 063-200071199-20200722-CCPL_2020_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-75 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le conseil communautaire du 09 octobre 2017 ;

Vu la délibération 31-2017 mettant en œuvre la politique de la communauté de communes Plaine Limagne via une adhésion au Comité National d'Action Sociale ;

Il convient de désigner un délégué élu parmi les membres du conseil communautaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner Didier CHASSAIN, le représentant de la communauté de communes au sein du Comité National d'Action Sociale

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/07/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

